

## Cadre d'orientation

### « Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »

Préparé par la plate-forme WISO  
(grands carnivores, ongulés sauvages et société )  
Adopté par la XI<sup>ème</sup> Conférence alpine, à Brdo (Slovénie), mars 2011



## Cadre d'orientation

### « Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »

Conformément au mandat imparti par la Conférence alpine, à Evian, en 2009 la Plateforme doit traiter des questions relatives au maintien, à la protection et à l'utilisation des grands carnivores et des ongulés sauvages. Elle doit proposer des solutions visant à concilier les divers intérêts et droits d'utilisation – en particulier dans le domaine de la coordination entre l'aménagement du territoire, l'agriculture, la sylviculture, la protection de la nature et la chasse. À cette fin, la plateforme doit étudier les thèmes transversaux des différents Protocoles de la Convention alpine et, dans cette optique, rechercher le dialogue et la coopération avec les représentants des institutions étatiques et non étatiques. Elle doit développer des stratégies et des programmes coordonnés en tenant compte des conditions écologiques, économiques et socioculturelles.

D'ici la XI<sup>e</sup> Conférence alpine, la Plateforme « Grands carnivores et ongulés sauvages » se propose donc de convenir

- d'un système-cible équitable servant de cadre d'orientation commun pour les travaux futurs
- et
- de stratégies d'action produisant des idées de projets pour une future coopération sur la base d'une approche globale.

Ce cadre d'orientation, adopté par la XI<sup>e</sup> Conférence Alpine (voir page 10) et élaboré avec les contributions des différentes parties prenantes, est le principal résultat des activités menées jusqu'ici au sein de la Plate-forme. De plus amples informations sur les participants aux activités de la Plate-forme, les contributions nationales fournies et les travaux des parties prenantes sont disponibles à cette adresse :

[http://www.alpconv.org/theconvention/conv06\\_WG\\_f\\_fr.htm](http://www.alpconv.org/theconvention/conv06_WG_f_fr.htm)



## **Cadre d'orientation**

**« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »**

### **OBJECTIF PRINCIPAL**

**La sauvegarde des grands carnivores et des ongulés sauvages doit être menée de façon équilibrée entre le respect de leur habitat et les intérêts des hommes et de la faune sauvage. Les conflits avec les hommes doivent être abordé et les répercussions négatives compensées.**

## Cadre d'orientation

« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »

### OBJECTIFS SECONDAIRES

- 1) Dialogue : nous informons, sensibilisons et promouvons le dialogue dans les rapports entre animaux sauvages, habitats et société ;
- 2) Populations sauvages : nous respectons la valeur intrinsèque de notre faune sauvage, qui constitue un élément central de notre environnement, et orientons le développement des populations autochtones, en harmonie avec leurs habitats et avec les intérêts des hommes, en vue d'assurer leur viabilité ;
- 3) Habitats naturels : pour ce qui concerne les pâturages de montagne, les surfaces agricoles et les forêts, nous soutenons des formes d'utilisation de l'espace plus proches de la nature ayant pour but la conservation et l'amélioration des habitats naturels en termes de surfaces et de qualité ;
- 4) Utilisation durable intégrative : nous adoptons une démarche durable pour la gestion de notre faune sauvage, tenant compte de façon harmonieuse des différents intérêts des hommes en matière de protection et d'utilisation, et fournissons un appui équilibré aux différentes formes d'utilisation des espaces ;
- 5) Coopération : nous coopérons de manière transfrontalière, selon une stratégie intersectorielle, et harmonisons autant que possible les mesures, de manière à réaliser les objectifs fixés tels que l'amélioration des conditions de vie des espèces sauvages ou la prévention des conflits issus des intérêts des différents acteurs, ou encore la compensation des dommages occasionnés.

## **Cadre d'orientation**

**« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »**

### **OPTIONS**

**1) Dialogue : nous informons, sensibilisons et promouvons le dialogue dans les rapports entre animaux sauvages, habitats et société.**

**1-1) Nous nous engageons en faveur du droit à la vie de toutes les espèces naturelles et reconnaissons leur valeur intrinsèque ;**

**1-2) Nous promouvons la recherche et la connaissance sur la faune sauvage, ses habitats naturels et ses interactions, ainsi que sur les impacts environnementaux ;**

**1-3) Nous sensibilisons activement la population et promouvons un dialogue intersectoriel et objectif ;**

**1-4) Nous impliquons les parties intéressées dans la discussion sur les conflits éventuels et les possibilités de coexistence ; nous cherchons à cerner des solutions consensuelles aux problèmes et aux décisions de gestion et assurons une communication transparente.**

## Cadre d'orientation

### « Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »

**2) Populations sauvages : nous respectons la valeur intrinsèque de notre faune sauvage, qui constitue un élément central de notre environnement, et orientons le développement des populations autochtones, en harmonie avec leurs habitats et avec les intérêts des hommes, en vue d'assurer leur viabilité.**

2-1) Nous souhaitons sauvegarder et rétablir, dans la mesure du possible, la faune sauvage, en promouvant sa liberté de mouvements spatio-temporelle ;

2-2) Nous cherchons à assurer la présence de populations viables d'espèces locales dans toute la région alpine, en tenant compte de leur répartition biogéographique qui inclue les régions environnant les Alpes ainsi que d'éventuelles migrations à grande échelle ;

2-3) Nous cherchons à assurer des tailles de populations permettant une gestion de type durable ;

2-4) Dans l'intérêt de la gestion des populations, et tout en sauvegardant les espèces, nous convenons que des interventions dans les populations des espèces protégées peuvent constituer des décisions de gestion envisageables lorsqu'existe un risque de danger mortel pour les hommes et afin de prévenir tout dommage important ;

2-5) Nous effectuons un suivi permanent de la faune sauvage pour ce qui concerne les maladies transmissibles entre animaux sauvages, bétail et hommes, et prenons les mesures qui s'imposent pour les prévenir et les confiner ;

2-6) Nous sommes conscients des conflits que peuvent occasionner les espèces sauvages et souhaitons une approche commune entre la société dans son ensemble et les acteurs concernés lorsqu'il s'agit de trouver des solutions.

## **Cadre d'orientation**

### **« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »**

**3) Habitats naturels : pour ce qui concerne les pâturages de montagne, les surfaces agricoles et les forêts, nous soutenons des formes d'utilisation de l'espace plus proches de la nature ayant pour but la conservation et l'amélioration des habitats naturels en termes de surfaces et de qualité ;**

**3-1) Nous voulons nous assurer que les habitats de la faune sauvage peuvent satisfaire les besoins spécifiques des différentes espèces en lien étroit avec les formes d'utilisation naturelle des espaces, et ce de manière appropriée pour l'ensemble des espèces des Alpes ;**

**3-2) Nous sauvegardons et mettons en relation les habitats naturels et garantissons la perméabilité du territoire ;**

**3-3) Nous orientons le tourisme et les loisirs de manière à éviter autant que possible la présence d'éléments perturbateurs dans les zones d'importance pour la faune sauvage ;**

**3-4) Nous faisons rentrer les objectifs de conservation et d'amélioration des habitats naturels dans les processus de planification et de gestion des acteurs publics et privés ;**

**3-5) Nos concepts de gestion prennent en compte les impacts potentiels sur la faune sauvage et leurs habitats, en particulier pour ce qui concerne le changement climatique.**

## **Cadre d'orientation**

### **« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »**

**4) Utilisation durable intégrative : nous adoptons une démarche durable pour la gestion de notre faune sauvage, tenant compte de façon harmonieuse des différents intérêts des hommes en matière de protection et d'utilisation, et fournissons un appui équilibré aux différentes formes d'utilisation des espaces.**

**4-1) Reconnaissant combien les activités agricoles et forestières sont importantes pour les habitats naturels, nous promovons la création d'une mosaïque de forêts, d'espaces ouverts et de zones de passage ;**

**4-2) Nous soutenons une gestion durable des alpages et adaptée des élevages de bétail susceptible de contribuer à la conservation et à l'amélioration des habitats naturels et de faciliter la coexistence avec la faune sauvage ;**

**4-3) Nous promovons des formes de chasse durables, qui tiennent compte de la diversité naturelle des espèces, de l'âge naturel et de la structure sociale de la faune sauvage, ainsi que de la satisfaction de ses besoins, sans compromettre la régénération naturelle des forêts, les fonctions primaires de la forêt et les autres intérêts des hommes ;**

**4-4) Nous soutenons une activité forestière susceptible d'améliorer et de sauvegarder, de manière durable, la forêt en tant qu'espace de vie et la qualité des habitats de la faune sauvage ;**

**4-5) Nous soutenons les efforts fournis pour préserver la biodiversité, spécialement en ce qui concerne les espèces et les habitats en danger.**

## **Cadre d'orientation**

### **« Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »**

**5) Coopération : nous coopérons de manière transfrontalière, selon une stratégie intersectorielle, et harmonisons autant que possible les mesures, de manière à réaliser les objectifs fixés tels que l'amélioration des conditions de vie des espèces sauvages ou la prévention des conflits issus des intérêts des différents acteurs, ou encore la compensation des dommages occasionnés.**

**5-1) Nous promouvons l'harmonisation terminologique en vue d'assurer une compréhension partagée des termes utilisés et des mesures à adopter ;**

**5-2) Nous promouvons l'échange d'information à tous les niveaux ;**

**5-3) Dans le cadre des responsabilités conjointes se rapportant aux populations de faune sauvage, nous tenons compte, pour nos propres mesures de gestion, des développements mis en place dans les régions voisines et promouvons la coopération transfrontalière ;**

**5-4) Nous impliquons les parties intéressées dans le développement de stratégies de gestion et lançons des mesures basées sur des connaissances objectives et adaptées aux situations locales ;**

**5-5) Nous promouvons (également à un niveau transfrontalier) la coopération interdisciplinaire et intersectorielle ; nous cherchons à réduire les conflits et nous appuyons sur des synergies.**

## Cadre d'orientation

### « Les grand carnivores, les ongulés sauvages et la société »

La décision de la XIe Conférence Alpine pour l'adoption du cadre d'orientation est disponible à cette adresse : [http://www.alpconv.org/theconvention/conv06\\_AC\\_d\\_fr](http://www.alpconv.org/theconvention/conv06_AC_d_fr)

La Conférence alpine<sup>1</sup>

1. prend acte du rapport d'activité de la Présidence de la Plate-forme « Grands carnivores et ongulés sauvages »,
2. préconise une approche multisectorielle, globale et transfrontalière dans le domaine de la faune sauvage et de la société, et décide de rebaptiser la Plate-forme « Grands carnivores et ongulés sauvages » en « Grands carnivores, ongulés sauvages et société » (Faune sauvage et société - WISO),
3. prend acte du cadre d'orientation développé par la Plate-forme comme base de projets transfrontaliers,
4. confie à la Suisse la Présidence de la Plate-forme jusqu'à la XIIe Conférence alpine,
5. charge la Plate-forme d'approfondir particulièrement les domaines d'action suivants:
  - mise au point d'un programme de suivi alpin pour les grands carnivores,
  - recensement des populations de bouquetins et de leur répartition,
  - échange de programmes pour la transmission des informations et des connaissances, et pour l'amélioration des connaissances sur les rapports entre faune sauvage et société.

---

<sup>1</sup> L'Allemagne et l'Italie font ici référence à leurs déclarations intégrées dans le procès-verbal du 45<sup>e</sup> Comité permanent sur ce sujet.